

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Éric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

I - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail alimentaire de Tosse - Avis de la Communauté de communes

45POUR, 3 CONTRE,
2 ABST

2

FINANCES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède

A - Décisions modificatives

1. Budget principal
 - 1.1. Régularisation écritures comptables pour le siège de MACS
 - 1.2. Réaménagement de la dette de MACS
 - 1.3. Charges de personnel
 - 1.4. Travaux hors compétence
2. Budget annexe ZAE Laubian 3
3. Budget annexe Aygueblue
4. Budget annexe Transport
5. Budget annexe Pôle culinaire

UNANIMITÉ
49 POUR, 1 ABST
UNANIMITÉ
UNANIMITÉ
UNANIMITÉ
UNANIMITÉ
UNANIMITÉ

B - Autorisation de l'engagement des dépenses et du recouvrement des recettes dès le 1^{er} janvier 2018 jusqu'à l'adoption du budget

UNANIMITÉ

| BUDGET | Budget Primitif 2017 Pour mémoire Section de fonctionnement | Budget Primitif 2017 Section d'investissement Dépenses votées hors remboursement de la dette | 2018 Autorisation section d'investissement |
|-------------------------|--|--|--|
| Budget Principal | 36 351 459,00 | 21 185 628,00 | 5 296 407,00 |
| Budget pôle culinaire | 4 431 494,83 | 545 094,83 | 136 273,70 |
| Budget Transport | 2 404 266,44 | 1 071 466,44 | 267 866,61 |
| Budget environnement | 12 016 270,00 | 261 037,71 | 65 259,42 |
| Budget Aygueblue | 1 948 345,82 | 789 245,82 | 197 311,45 |

C - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

UNANIMITÉ

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|----------------------------------|-----------|
| 831 | 2317 | 998 | Opération dragage lac d'Hossegor | 100 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|--|-----------|
| 020 | 2317 | 972 | Parking siège de MACS et éclairage Pôle Sud | 230 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|--|----------|
| 822 | 2313 | 915 | Travaux de couverture des box à matériaux au centre technique | 50 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|--|----------|
| 822 | 2181 | 957 | Travaux de puisard aires des gens du voyage | 50 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| 901 | 2313 | 987 | Travaux espace ressources Soustons | 173 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|---|----------|
| 020 | 238 | 998 | Pôle rugby - Etudes-concours de maitrise d'œuvre | 20 000 € |

| Fonction | Nature | Opération | Libellé | Montant |
|----------|--------|-----------|---|----------|
| 020 | 238 | 999 | Pôle glisse - Etudes-concours de maitrise d'œuvre | 20 000 € |

D - Création et adoption du budget annexe du port de Capbreton

1. Approbation des modalités de vote du budget annexe : vote global sur les dépenses et recettes inscrites en sections de fonctionnement et d'investissement
2. Approbation des dépenses et recettes inscrites en sections de fonctionnement et d'investissement du projet de budget annexe du Port 2018

UNANIMITÉ

UNANIMITÉ

E - Approbation des tarifs 2018 du port de Capbreton

UNANIMITÉ

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Arnaud Pinatel

A - Zone d'activité économique d'Arriet à Bénesse-Maremne - Autorisation de signature de l'acte de vente avec la commune de Bénesse-Maremne pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 97 d'une surface estimée de 521 m² de la zone d'activité au prix de 11,52 € HT le mètre carré, étant précisé que les frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à l'acte seront supportés par la commune ;

UNANIMITÉ

Promesse de vente et vente de la parcelle cadastrée section AR n° 97 d'une surface estimée de 521 m² située sur la zone d'activité, à la société SCI DOU BI DOU, gérée par Monsieur Patrice JOURDAN, au prix de 11,52 € HT le mètre carré, étant précisé que tous les frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à la signature de la promesse de vente, ainsi que ceux relatifs à la réalisation de la vente, seront supportés par le candidat bénéficiaire.

B - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Solutions Mobilité

UNANIMITÉ

Attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 euros à l'association pour l'aménagement de bureaux ainsi que la location de containers pour le stockage des scooters mis à disposition par ladite association.

C - Versement d'une subvention exceptionnelle auprès de l'Association ANDROPHYNE relative au retard de paiement du programme LEADER

UNANIMITÉ

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 17 492,88 euros à l'association, afin de compenser l'attente de versement de la subvention accordée dans le cadre du programme LEADER ; l'association s'engage à rembourser l'intégralité de cette somme dès le versement de la subvention européenne accordée dans le cadre du programme LEADER.

D - Tourisme - Versement d'une avance de subvention au titre l'année 2018 à l'Office de tourisme intercommunal MACS

UNANIMITÉ

Attribution, au titre de l'année 2018, d'une avance de subvention de fonctionnement d'un montant de 450 000 euros à l'association.

4 VOIRIE - MOBILITÉ - TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Saubion

A - Voirie - Ajustements du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2015-2020

UNANIMITÉ

B - Voirie - PPI 2015-2020 - Approbation de projets de conventions de versement du fonds de concours communal :

- 1 - Opération de réaménagement route de Portets à Angresse

UNANIMITÉ

Estimation totale de l'opération de 5 520 € TTC.

Dépenses éligibles : 4 600 € HT, soit 5 520 TTC.

| | |
|---------------------------------|---------|
| Total des dépenses éligibles HT | 4 600 € |
| TVA | 920 € |
| Total des dépenses TTC | 5 520 € |
| Fonds de concours communal HT | 1 533 € |

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Autre | 0 € |
| Financement MACS y compris la TVA | 3 987 € |
| Total financement | 5 520 € |

2 - Opération de réaménagement route de Dax à Saint-Geours-de-Maremne
 Estimation totale de l'opération de 6 198,50 € TTC.
 Dépenses éligibles : 5 165,42 € HT, soit 6 198,50 TTC.

UNANIMITÉ

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Total des dépenses éligibles HT | 5 165,42€ |
| TVA | 1 033,08 € |
| Total des dépenses TTC | 6 198,50 € |
| Fonds de concours communal HT | 2 582,71 € |
| Autre | 0 € |
| Financement MACS y compris la TVA | 3 615,79 € |
| Total financement | 6 198,50 € |

C - Voirie - Opération de réaménagement des rues Dubaa Curie Brémontier à Magescq (RD 16 et RD 150) - Approbation du projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le Département des Landes à la Communauté de communes

UNANIMITÉ

D - Voirie - Approbation du projet de convention de rétablissement de la route de Betjean à Sainte-Marie-de-Gosse

UNANIMITÉ

E - Voirie - Autorisations administratives relatives au projet de réaménagement de la ZAE Pédebert sur la commune de Soorts-Hossegor

UNANIMITÉ

F - Transports - Approbation du projet d'avenant n° 10 au contrat d'obligations de service public avec la SPL Trans-Landes pour l'exploitation du réseau de transport Yégo - Doublage de la desserte aux heures de pointes du lycée de Saint-Vincent de Tyrosse
 Contractualisation de l'exécution de services de renfort du 6 novembre au 22 décembre 2017 pour accueillir l'affluence de voyageurs en heure de pointe au départ du lycée de Tyrosse depuis la mise en œuvre du nouveau service le 4 septembre 2017, moyennant une rémunération complémentaire de 4 664,49 € HT.

48 POUR, 3 ABST

Arrivée d'Éric Kerrouche

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Rapporteur : Monsieur le Président

H - Dissolution du SIVOM Côte Sud - Approbation du projet de règlement financier et patrimonial de dissolution

50 POUR, 1 ABST

5 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
Rapporteur : Monsieur Jean-François Monet

A - Plan local d'urbanisme de la commune de Labenne - Arrêt du projet et bilan de la concertation

UNANIMITÉ

B - Plan local d'urbanisme de la commune de Magescq - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

DÉBAT

C - Plan local d'urbanisme de la commune de Vieux-Boucau - Modification simplifiée n° 2 - Modalités de la mise à disposition du projet au public

UNANIMITÉ

D - Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Geours-de-Maremne - Modification simplifiée n° 4 - Modalités de la mise à disposition du projet au public

UNANIMITÉ

E - Plan local d'urbanisme de la commune d'Azur - Modification simplifiée n° 2 - Modalités de la mise à disposition du projet au public

UNANIMITÉ

6 ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Monsieur Patrick Benoist

A - Fonds de concours « transition énergétique » - Ajustement du fonds accordé à la commune d'Orx pour la rénovation de la Mairie

UNANIMITÉ

Ajustement du montant du fonds de concours attribué à la commune d'Orx, par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, à un montant de 27 514,94 € au lieu des 25 386,43 € délibérés sur la base du plan de financement prévisionnel pour la rénovation de la Mairie.

B - Attribution d'aides en faveur de la transition énergétique à destination des communes

1 - Commune d'Angresse : remplacement des menuiseries de la salle des fêtes

UNANIMITÉ

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Travaux éligibles | |
| Bâtiment | Salle des fêtes |
| Travaux éligibles | Remplacement menuiseries |
| Taux de financement applicable | 50 % |

| | |
|---|-------------|
| Plan de financement | |
| Montant total des travaux HT | 19 054,31 € |
| Dépense éligible dans le cadre du règlement d'intervention « transition énergétique » pour les communes | 15 141,89 € |
| Autres subventions à déduire | 0 € |
| Dépenses éligibles, autres aides déduites | 15 141,89 € |
| Montant de l'aide | 7 570,95 € |
| Montant de l'acompte de 40 % | 3 028,38 € |

2 - Commune de Saint-Vincent de Tyrosse : régulation du chauffage de la crèche

UNANIMITÉ

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Travaux éligibles | |
| Bâtiment | Crèche |
| Travaux éligibles | Régulation du chauffage |
| Taux de financement applicable | 50 % |

| | |
|---|------------|
| Plan de financement | |
| Montant total des travaux HT | 5 571,60 € |
| Dépense éligible dans le cadre du règlement d'intervention « transition énergétique » pour les communes | 5 571,60 € |
| Autres subventions à déduire | 0 € |
| Dépenses éligibles, autres aides déduites | 5 571,60 € |
| Montant de l'aide | 2 785,80 € |
| Montant de l'acompte de 40 % | 1 114,32 € |

C - Mise à disposition des conteneurs de collecte des déchets et réalisation de travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte situés place du Foirail à St Vincent de Tyrosse - Approbation du projet de convention avec le SITCOM et la commune de Saint-Vincent de Tyrosse

UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Saubion

D - Syndicat mixte de rivières Côte Sud - Approbation de la modification des statuts

UNANIMITÉ

E - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Approbation du

UNANIMITÉ

projet de convention de délégation à l'Institution Adour pour la période transitoire 2018-2020

7

DÉPENDANCE - LOGEMENT

Rapporteur : Madame Françoise Troccard

A - Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux par Clairsienne, « Green City » à Bénésse-Maremne

1 - Participation financière de la Communauté de communes

11 PLAI et 7 PLAI composés de 9 T2 et 9 T3 pour un coût global estimé de 1 924 208 €

Aide MACS pour 3/4 : 19 504,51 € ; Aide commune 1/4 : 6 501,50 €

UNANIMITÉ

2 - Garanties d'emprunts pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux par Clairsienne, « Green City » à Bénésse-Maremne - Prêt sans préfinancement

Garantie d'emprunt à accorder à hauteur de 2/3 de 50 % du remboursement du prêt d'un montant total de 1 584 091 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

UNANIMITÉ

B - Opération d'acquisition en VEFA de 51 logements locatifs sociaux par Habitat Sud Atlantic, « Cœur boisé » à Capbreton

1 - Participation financière de la Communauté de communes

35 PLUS et 16 PLAI composés de 29 T2, 15 T3 et 7 T4 pour un coût global estimé de 5 890 260 €

Aide MACS pour 3/4 : 110 026,30 € ; Aide commune 1/4 : 36 675,43 €

UNANIMITÉ

2 - Garanties d'emprunts - Prêt sans préfinancement

Garantie d'emprunt à accorder à hauteur de 2/3 de 50 % du remboursement du prêt d'un montant total de 4 559 367 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

UNANIMITÉ

C - Opération d'acquisition-réhabilitation de 3 logements locatifs sociaux par XL Habitat, « Rue du Bosquet » à Josse - Participation financière de la Communauté de communes

3 PLUS composés de 1 T2, 1 T3 et 1 T4 pour un coût global 348 391 €

Aide MACS pour 3/4 : 7 499,99 € ; Aide commune : participation remplie par l'effort consenti sur la cession de l'immeuble communal.

UNANIMITÉ

D - Opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux par Clairsienne, « Carré Plaisance » à Saint-Vincent de Tyrosse

1 - Participation financière de la Communauté de communes

6 PLUS et 3 PLAIS composés de 5 T2 et 4 T3 pour un coût global estimé de 866 038 €

Aide MACS pour 3/4 : 19 504,51 € ; Aide commune 1/4 : 6 501,50 €.

UNANIMITÉ

2 - Garanties d'emprunts - Prêt sans préfinancement

Garantie d'emprunt à accorder à hauteur de 2/3 de 50 % du remboursement du prêt d'un montant total de 683 053 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

UNANIMITÉ

E - Opération de construction de 5 logements locatifs sociaux par SOLIHA, « Domicile regroupé » à Saint-Geours-de-Maremne - Participation financière de la Communauté de communes

5 PLAI composés de 4 T2 et 1 T4 ; Coût global estimé à 532 467 €

Aide MACS pour 3/4 : 15 499,99 € ; Aide commune 1/4 : 5 166,66 €.

UNANIMITÉ

F - Opération de réhabilitation de 5 logements locatifs communaux, « Lieu-dit Berns » à Saubrigues - Participation financière de la Communauté de communes

1 T1, 2 T2 et 2 T3 pour un coût global estimé de 388 630,14 €

Aide MACS à la réhabilitation de logements communaux :

- 3 000 € /logement ;
- 1 000 € /logement liés au niveau de performance énergétique ;
- 4 000 € /logement au titre de l'enveloppe TEPCV ;
- Soit une aide totale de 40 000 €

UNANIMITÉ

G - Opération de réhabilitation de 4 logements locatifs communaux, « Villa Béatrice » à Vieux-Boucau - Participation financière de la Communauté de communes

4 T3 pour un coût global estimé de 215 715,71 €

Aide MACS à la réhabilitation de logements communaux :

- 3 000 € /logement ;
- 1 000 € /logement liés au niveau de performance énergétique ;

UNANIMITÉ

- 4 000 € /logement au titre de l'enveloppe TEPCV ;
- Soit une aide totale de 32 000 €.

8 SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - FAMILLE

A - Sports - Centre aquatique Aygueblue - Principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Centre aquatique

Rapporteur : Monsieur le Président

UNANIMITÉ

Approbation du principe de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe aquatique communautaire « Aygueblue », selon les conditions fixées dans le rapport présentant les caractéristiques du service délégué.

Autorisation donnée au président de mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions susvisées.

UNANIMITÉ

B - Culture - Modification d'affectation de la subvention pour la manifestation Estanqu'Arts

Rapporteur : Madame Aline Marchand

Modification du bénéficiaire de la subvention attribuée par délibération du 18 octobre 2017 comme suit :

| MANIFESTATION | PORTEUR DE PROJET | LIEU DE LA MANIFESTATION | MONTANT |
|---------------|--------------------------|--------------------------|---------|
| Estanqu'Arts | Association Estanqu'Arts | Moliets et Maâ | 1 500 € |

C - Sports - Attribution complémentaire de subvention pour 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

UNANIMITÉ

| MANIFESTATION | PORTEUR DE PROJET | LIEU DE LA MANIFESTATION | MONTANT |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------|
| Tournoi rugby à VII féminines U18 | Capbreton / Hossegor rugby club | Capbreton | 300 € |

9 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A - Transfert des personnels du SIVOM Côte Sud - Modification du tableau des effectifs de MACS

UNANIMITÉ

B - Instauration de l'indemnité pour langue étrangère

UNANIMITÉ

C - Mise en place d'un régime d'astreinte pour la gestion du Port de Capbreton en dehors de la période estivale

UNANIMITÉ

D - Modification du règlement sur l'aménagement du temps de travail au sein de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

UNANIMITÉ

E - Modification des modalités de réalisation et de compensation des heures supplémentaires

UNANIMITÉ

F - Instauration d'une indemnité spécifique pour travaux dangereux

UNANIMITÉ

10 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

Décisions prises par Monsieur le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire en matière de :

EXPOSÉ

- marchés publics
- culture
- enfance-jeunesse
- développement économique
- contentieux

À Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 décembre 2017

Le président,

